



<http://folatecoere.free.fr>

*L'efficacité
Réformiste*

LATECOERE
TOULOUSE – GIMONT

A Toulouse, le 6 Juin 2012

POLITIQUE SALARIALE 2012 – ACTE 4

FO satisfait d'une augmentation de la garantie de progression des salaires (GPS) à 35€

Le tronc commun de revendications demandé par l'intersyndicale a été validé par la Direction Générale en négociation. **FO se félicite** maintenant, et après **avoir pesé** sur la réflexion, que l'accord non cadre final prenne aussi en compte une dernière demande c'est-à-dire **une meilleure valorisation de la garantie de progression des salaires.**

En conséquence, **FO a obtenu** une mesure de « garantie de progression des salaires » **de 35€** au lieu de 30€ annoncée à la réunion 18 Juin 2012. Cette mesure doit permettre aux salariés dont le montant total d'augmentation (AG + AI) serait inférieur à 35 € de bénéficier d'un complément hors budget pour arriver à cette somme.

De plus, FO **demandait** que cette mesure soit appliquée sur la paie de **décembre** avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2012 pour les non cadres bénéficiaires.

C'est aussi chose faite !

Après ajout de ces derniers points, les accords **sont** mis en signature par la Direction.

Vos élus FO vous **consulteront** sur cet accord. **Vos avis** permettront **de valider** en réunion du **Conseil Syndical notre position**, c'est-à-dire la signature ou non de cet accord par le syndicat FO Latécoère.

Il nous paraît important de souligner que malgré un pourcentage de budget global inférieur à celui d'Airbus, les mesures hors budget validées par la Direction permettront la garantie du pouvoir d'achat, et la progression des salaires pour tous.

FO revendique les montants mini d'augmentations individuelles

Les montants mini des augmentations individuelles sont définis dans les lettres de cadrage établies par la Direction. Pour **FO**, les montants d'AI mini **doivent être significatifs**, c'est pourquoi nous **revendiquons** :

Pour le Personnel Non Cadre

- Montant mini d'Augmentation Individuelle à **35 €**

Pour le Personnel Cadre

- Montant mini d'Augmentation Individuelle à **90 €**

FO un syndicat qui reste un syndicat
Retrouvez toute l'information syndicale sur [http:// folatecoere.free.fr](http://folatecoere.free.fr)